

AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL
Spécialité : « Espaces naturels, espaces verts »,
Concours Externe, Interne et Troisième Voie - SESSION 2019

PROCÈS-VERBAL N° 13- SC/2019
DÉLIBÉRATION DU JURY D'ADMISSION DU JEUDI 23 MAI 2019 À 14H00

I/ OUVERTURE DE SÉANCE

Le jeudi 23 mai 2019 à 14H00 s'est réuni, dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales, le jury du concours externe, interne et troisième voie d'Agent de Maîtrise Territorial - Spécialité « Espaces naturels, espaces verts » afin d'arrêter la liste des candidats admis.

Étaient présents :

✓ Collège des élus :

Monsieur Louis PUIG - Président du Jury - Conseiller Municipal - Mairie de Ponteilla

Madame Sylvie ROUZE - Adjointe au Maire - Mairie de Saleilles

Monsieur Alain GOT - Maire - Commune de Saint Laurent de la Salanque

✓ Collège des fonctionnaires :

Monsieur Thomas RICARD - Directeur de Services - PMCA (Communauté d'agglomération) Perpignan

Monsieur Rémy LORENZELLI - Directeur des Services techniques - Mairie de Le Boulou

Madame Marie-Pierre IMBARD - Tirage au sort des représentants du personnel catégorie C - Agent de Maîtrise

✓ Collège des personnalités qualifiées :

Monsieur Stéphane POURÉ - Directeur des Services Techniques - Communauté de Communes Sud Roussillon

Madame Catherine DAULT - Responsable de la Division Urbaine - Mairie de Perpignan

Monsieur Jean-Philippe SISTACH - Directeur Adjoint Maintenance - Mairie de Perpignan

II/ CONDITIONS D'ORGANISATION DE L'ÉPREUVE D'ADMISSION

68 candidats (21 externes, 42 internes et 5 troisième concours) ont été convoqués à l'épreuve orale qui s'est déroulée le jeudi 16 et le vendredi 17 mai 2019 au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Perpignan.

66 candidats ont participé à cette épreuve. (20 externes, 41 internes, et 5 troisième concours).

Epreuve orale concours externe : L'épreuve d'admission consiste en un entretien visant à apprécier la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel dans lequel il est appelé à travailler, son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances notamment en matière d'hygiène et de sécurité

(durée : quinze minutes ; coefficient 4)

Epreuve orale concours interne et troisième concours : L'épreuve d'admission consiste en un entretien portant sur l'expérience, les connaissances et les aptitudes du candidat. Cet entretien a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience. L'entretien vise ensuite à apprécier les aptitudes du candidat, notamment en matière d'encadrement de fonctionnaires appartenant aux cadres d'emplois techniques de catégorie C, ses connaissances et sa motivation à exercer les missions incombant au cadre d'emplois **(durée : quinze minutes dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 4)**.

1) Détails de l'épreuve orale

L'épreuve orale s'est déroulée les 16 et 17 mai 2019 au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 35 Boulevard Saint-Assisclé B.P 901 - 66020 Perpignan.

66 candidats ont participé à cette épreuve.

2) Déroulement de l'épreuve orale (Cf. PV de déroulement de l'épreuve orale).

Aucun fait particulier n'a été signalé.

3) Règlement du concours

Conformément au Décret n°2004-248 du 18 mars 2004 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de maîtrise territoriaux : « **Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant.**

Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction.

Peuvent seuls être autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat.

Un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 ».

LES CHIFFRES						
Concours	Postes	Nombre de candidats autorisés à se présenter à l'épreuve orale	Nombre de Candidat(s) absents à l'épreuve orale	Nombre de candidats présents à l'épreuve orale	Nombre de candidats éliminés dont la moyenne est < à 10,00/20,00)	Nombre de candidats dont la moyenne est ≥ à 10,00/20,00
Externe	10	21	1	20	1	19
Interne	28	42	1	41	1	40
3 ^{ème} Concours	9	5	0	5	0	5
TOTAUX	47	68	02	66	2	64

III/ DÉLIBÉRATION

CONSIDÉRANT les principales règles de notation ci-dessus,

- L'ensemble des notes écrites et de la note orale,
- Le nombre de postes ouverts par voie : 10 postes en externes, 28 postes en interne, 5 postes en 3^{ème} voie.
- Toute note inférieure à 5/20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission entraîne l'élimination du candidat,
- L'absence d'un candidat à une épreuve obligatoire est éliminatoire.

CONSIDÉRANT l'article 7 - 4^{ème} alinéa du décret 88-547 du 6 mai 1988 modifié, portant statut particulier du cadre d'emploi des Agents de Maîtrise Territoriaux, « *Lorsque le nombre des candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours mentionnés ci-dessus est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre total de places offertes aux concours externe et interne dans la limite, selon le cas de 15% ou d'une place* »

CONSIDÉRANT qu'un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes est inférieure à 10/20.

CONSIDÉRANT que les membres du jury ont observé de façon anonyme l'ensemble des notes et constaté leur homogénéité,

Ce jour 23 mai 2019, les membres du jury décident :

DÉCIDENT :

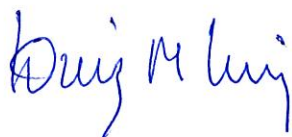
- **Décident** à l'unanimité de ne pas procéder à la péréquation des notes,
- **D'éliminer** à l'unanimité 02 candidats absents à l'épreuve orale
- **de basculer** à l'**Unanimité** et conformément à l'article 7 du décret 88-547 du 06.05.1988 modifié, ci-dessus, 1 poste en interne.
- **d'arrêter** à l'**Unanimité** les seuils d'admission comme ci-dessus.

Concours	Moyenne /20	Nombre de points	Nombre de candidats
Externe	13.78	124	10
Interne	12.06	108.50	29
3 ^{ème} Concours	12.39	111.50	05
TOTAL			44

En qualité d'Elus locaux :

Président du jury,

Monsieur Louis PUIG
Conseiller Municipal
Mairie de Ponteilla



Madame Sylvie ROUZE
Adjointe au Maire
Mairie de Saleilles




Monsieur Alain GOT
Maire
Mairie de St Laurent de la Salanque



En qualité de Fonctionnaires :

Monsieur Thomas RICARD
Directeur du développement économique
(Communauté d'agglomération) Béziers



Monsieur Rémy LORENZELLI
Directeur des Services Techniques
Mairie de Le Boulou



Madame Marie-Pierre IMBARD
Agent de Maîtrise
Com.Com des Albères et de la Côte
Vermeille
(Représentant de la catégorie C par
tirage au sort)



En qualité de Personnalités Qualifiées :

Monsieur Stéphane POURÉ
Directeur des Services Techniques
Communauté de Communes
Sud Roussillon
Saint Cyprien



Madame Catherine DAULT
Responsable de la Division Urbaine
Mairie de Perpignan



Monsieur Jean-Philippe SISTACH
Directeur Adjoint Maintenance
Mairie de Perpignan



ANNEXE 1

AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL
SPÉCIALITÉ " Espaces naturels, espaces verts " – SESSION 2019
 Concours Externe - Interne - 3ème Voie
Jury d'admission du 23 mai 2019

Listes des candidats déclarés admis

AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL
 SPÉCIALITÉ " Espaces naturels, espaces verts « concours Externe »
 SESSION 2019
 Jury d'admission du 23 mai 2019 - Liste alphabétique des candidats déclarés admis

Concours	Dossier	Genre	Nom	Prénom
EXTERNE	26594	Monsieur	CAZABIEILLE	Laurent
EXTERNE	26460	Monsieur	CHAPELLE	Mickaël
EXTERNE	26515	Monsieur	CONNEFROY	Vincent
EXTERNE	26530	Monsieur	CORNE	Guillaume
EXTERNE	26528	Monsieur	DUPUY	Louis-Nicolas
EXTERNE	26448	Monsieur	GERS	Philippe
EXTERNE	26516	Mademoiselle	LANGE	Marine
EXTERNE	26487	Mademoiselle	ORY	Lisa
EXTERNE	26446	Monsieur	SOULIE	Thomas
EXTERNE	26532	Madame	SUAU	Laëtitia
Liste arrêtée à 10 candidats en Externe (dix)				

AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL
SPÉCIALITÉ " Espaces naturels, espaces verts « concours Interne
SESSION 2019

Jury d'admission du 23 mai 2019 - Liste alphabétique des candidats déclarés admis

Concours	N° Dossier	Genre	Nom	Prénom
INTERNE	26454	Monsieur	ANGLES	Jérémy
INTERNE	26554	Monsieur	AYOUB	Paul
INTERNE	26576	Monsieur	BIZOU	Eric
INTERNE	26599	Monsieur	BLONDIN	Julien
INTERNE	26452	Monsieur	BOGGIO	Vincent
INTERNE	26556	Monsieur	BOUTET	Thomas
INTERNE	26544	Monsieur	CANOURGUES	Arnaud
INTERNE	26463	Monsieur	CHANAUD	Lionel
INTERNE	26557	Monsieur	CLAUDE	Romain
INTERNE	26512	Monsieur	EVESQUE	Cédric
INTERNE	26505	Monsieur	FLEURENT	Guislain
INTERNE	26503	Monsieur	GLAIS	Loïc
INTERNE	26461	Monsieur	JAMMES	Fabien
INTERNE	26560	Monsieur	LECOUTURIER	Max
INTERNE	26521	Monsieur	MARCHES	Sébastien
INTERNE	26562	Monsieur	MILHEAU	Jérôme
INTERNE	26524	Madame	MIROSA	Céline
INTERNE	26587	Monsieur	NADALIN	Gael
INTERNE	26522	Monsieur	PALLURE	Remi
INTERNE	26466	Monsieur	PESENTI	Anthony
INTERNE	26504	Monsieur	POMAR	Jonathan
INTERNE	26480	Monsieur	REVERDY	Pierre
INTERNE	26575	Monsieur	ROCHE	Guillaume
INTERNE	26520	Monsieur	ROGEZ	Kévin
INTERNE	26479	Monsieur	ROUSTAN	Bastien
INTERNE	26510	Madame	RUBIN	Patricia
INTERNE	26493	Monsieur	SANCHEZ	José
INTERNE	26495	Monsieur	SAUBUSSE	Jean-Baptiste
INTERNE	26590	Monsieur	TROGNO	Eric
Liste arrêtée à 29 candidats en Interne (vingt-neuf)				

AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL
SPÉCIALITÉ " Espaces naturels, espaces verts « Troisième concours
SESSION 2019
Jury d'admission du 23 mai 2019 - Liste alphabétique des candidats déclarés admis

Concours	N°	Genre	Nom	Prénom
TROISIEME CONCOURS	26486	Monsieur	AUDABRAM	Thomas
TROISIEME CONCOURS	26539	Monsieur	BORACA	Damien
TROISIEME CONCOURS	26605	Monsieur	PANSERI	Patrice
TROISIEME CONCOURS	26548	Monsieur	ROUMÉJON	Olivier
TROISIEME CONCOURS	26464	Mademoiselle	TERRISSON	Séverine
Liste arrêtée à 05 candidats en 3^{ème} Voie (cinq)				